

En exercice	présents	votants
15	10	10+4

Date de la convocation

16/02/2016

Date d'affichage

16/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CATENOY

SEANCE DU 23 février 2016

2016_017

L'An deux mille seize et le vingt-trois février à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Michel Rubé, Maire.

Présents : M. RUBE, BATTISTON, LAMBERT, VESTIEL, BABIOR, HAZARD
MMES MITELLETTE, DEMOUY, HANNESSE, MME BEHIER.,

Absent : Madame LEGRAND ayant donné pouvoir à Madame MITTELETTE

Monsieur HONORE ayant donné pouvoir à Madame DEMOUY

Madame DUBEAU ayant donné pouvoir à Madame BEHIER

Madame SOILEN ayant donné pouvoir à Monsieur VESTIEL

Absent excusé : Monsieur LONGUET

Secrétaire de séance : Alexandra BEHIER

OBJET : PERMIS DE DEMOLIR

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des présents et représentés

VU l'article L. 421-3 du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 02 février 2016 approuvant le PLU ;

Considérant l'intérêt pour la commune de sauvegarder son patrimoine bâti pour des motifs d'ordre historique, esthétique, architectural ou culturel ;

Considérant que le permis de démolir est l'un des moyens mis à la disposition des communes pour parvenir à cet objectif ;

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE d'instituer un permis de démolir sur la totalité du territoire communal

RAPPELLE

- Que Monsieur le Maire pourra se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une demande de Permis de Démolir conformément aux termes de l'article L. 422-1a du code de l'urbanisme.

- Que le périmètre du permis de démolir sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R. 123-13-5 du Code de l'Urbanisme,

- Que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

- Qu'une copie de la présente délibération sera adressée à la Préfecture de l'Oise.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Le Maire,



Michel Rubé

